

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 02 octobre 2018

N° 2018 - 19

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-huit, le 02 octobre à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	8	
Votants :	9	
Nombre de voix :	13	
Date de la convocation :	24 septembre 2018	

Présents : Mmes BOURDONCLE, RIOLS MM BERTELLI, DEPRINCE, REGAMBERT, RESONGLES, TOURREL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MM. ALAZARD, BONHOMME, BONSANG, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, MOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Marchés de traitement des déchets ménagers

Monsieur le Président rappelle que les marchés en cours concernant le traitement de Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) et le tri des collectes sélectives ont été conclus en novembre 2012. Ils arrivent à échéance le 20 novembre 2018. Le Syndicat Départemental a donc lancé un avis de marché en procédure formalisée (Appel d'Offres ouvert) pour le traitement des déchets ménagers.

Le dossier est constitué de 2 lots :

- ☞ LOT 1 : Traitement des déchets non dangereux (ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés)
- ☞ LOT 2 : Tri et conditionnement des collectes sélectives
1 tranche optionnelle pour la reprise des Journaux/Revue/Magazines (J.R.M.) et autres papiers (G.M.)

L'avis de marché a été publié aux Journaux Officiels (Européen et National) et sur le profil acheteur du Syndicat début juillet 2018. La date limite de remise des offres a été fixée au 30 août 2018.

Les 2 marchés ont une durée ferme de 3 ans à compter du 21 novembre 2018. Ils pourront être reconduits pour 3 périodes d'une année.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a été préalablement réunie pour l'analyse et le choix de l'attributaire de chaque lot.

Monsieur le Président de la CAO présente les détails de cette séance et précise qu'une unique candidature, DRIMM SAS de MONTECH a été remise dans le délai imparti. L'opérateur économique a présenté un dossier conforme aux exigences de la consultation.

La Commission d'Appel d'Offres a relevé que les coûts de traitement étaient plus élevés, mais n'a pas jugé les offres inacceptables. En effet, en considérant la révision qui aurait dû être appliquée au prix des marchés en cours, les analyses ne font apparaître de prix anormaux.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés ci-dessous :

LOT 1 – TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX

Attributaire : DRIMM SAS

Montant HT annuel : 2 009 000 €

Montant TTC annuel : 2 209 900 €

LOT 2 – TRI ET CONDITIONNEMENT DES COLLECTES SELECTIVES

Attributaire : DRIMM SAS

Montant HT annuel : 1 264 600 €

Montant TTC annuel : 1 391 060 €

Tranche optionnelle retenue (reprise et valorisation des papiers) :

Reprise des JRM (sorte 1.11) : Terme Tp1 = 69%

Reprise des GM (sorte 1.02) : Terme Tp2 = 67%

••
•

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer les marchés avec l'opérateur économique DRIMM SAS dont les montants et valeurs figurent ci-dessus,
- autorise le Président à signer les actes et documents se rapportant à ces mêmes marchés,

Fait et délibéré le 02 octobre 2018

Le Président,

Michel WEILL